

Séance du samedi 06 août 2022

Membres en
exercice :

Présents : 8

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 03/08/2022

***L'an deux mille vingt-deux et le six août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,***

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas
HOURLIER par Laurence HOURLIER, Barbara LOUCHART par
Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT

Absents:

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER PAR L'EPF - (D 2022 063)

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est prévu sur la Commune une opération qu'elle désire faire porter par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, qui a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales :

Axe « acquisitions en attente d'affectation » (acquisition d'une maison en centre bourg et de ses terrains attenants le long du ru en vue d'une reconstitution cadastrale ainsi que d'une parcelle en zone N en vue de la maîtrise foncière de l'espace naturel sensible de la Commune) sur les parcelles AC 145, 146, 147, 148 et 149 ainsi que D 230 → « Acquisition Maison Guillon et terrains »

Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune et l'EPF pour chacune des opérations.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour ces projets un portage par l'EPF, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de Châtel-Censoir, ou à tout opérateur désigné par elle.

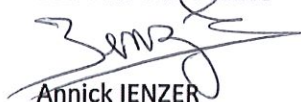
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance


Annick IENZER

Le Maire


Olivier MAGUET

